



Règlement (extraits)

(L'intégralité du règlement sera consultable sur le site : www.challengedelorleanais.org)

Le 3^e Challenge de l'orléanais est organisé par les Clubs Rotary Orléans Val de Loire et Orléans Péguy avec le soutien des autres clubs rotariens du Loiret, de la Ville d'Orléans et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

Il se déroulera le vendredi 26 juin 2009 à partir de 16 heures au centre de loisirs de l'île Charlemagne à Orléans.

Les bénéfices réalisés à l'occasion de cette opération seront intégralement reversés au profit de l'amélioration des conditions d'accueil à l'hôpital d'Orléans des enfants maltraités (voir plaquette de présentation).

Sous les couleurs de leur entreprise, de leur administration ou de leur association, des équipes de quatre personnes sont constituées, composées de deux canoéistes, d'un coureur à pied et d'un vététiste.

Le nombre des équipes participantes est limité à 200. Les inscriptions seront donc closes sans préavis et au plus tard le 31 mai 2009.

Les équipes devront se munir d'un vélo et d'un **casque (obligatoire)** pour l'épreuve de VTT. Les canoës et les gilets étant fournis par l'organisation (les canoéistes attestent savoir nager).

Les équipes inscrites auront la possibilité de se personnaliser aux couleurs et sigles de leur entreprise, administration ou association, ou de se grimer. **Les organisateurs insistent sur le caractère festif autant que sportif de l'épreuve.**

Un Service d'assistance et de sécurité, ainsi que des commissaires de course, assureront votre sécurité. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et leurs risques corporels soit par leur licence sportive soit par leur police individuelle responsabilité civile.

Les organisateurs et la structure ayant procédé à leur inscription déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis notamment par les participants, les spectateurs, et plus généralement toute personne concernée, du fait de sinistres dont ils ne seraient pas directement à l'origine.

Le déroulement du challenge pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques du moment ou d'impératifs liés au site; **les équipes prendront connaissance des consignes avant le départ.**

Un apéritif suivi d'un repas seront servis à tous les participants des épreuves sportives et à leurs invités, au hall Minsard, au parc des Expositions d'Orléans à partir de 19h, en même temps que l'annonce des résultats et la remise des récompenses.

Une coupe sera remise aux cinq premières équipes de chaque catégorie (challenge pro, féminine, masculine et mixte, prix de l'originalité) ainsi qu'à l'entreprise qui aura le mieux animé cette manifestation.

Un prix de la participation sera également décerné à l'entreprise qui aura engagé le plus grand nombre d'équipes.

Le droit d'inscription s'élève à 300 Euros (nets de taxes) par équipe.

Comprenant le repas des compétiteurs (invités: 30€ en sus par personne). **L'équipe repart avec son bateau.**

